

Conformité RGPD – application OSE

Organisation des Services d'Enseignement

L'Université de La Réunion met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont l'objet est la gestion des services d'enseignement dans les formations dispensées à l'Université. Ce traitement est obligatoire pour tous les intervenants (personnels titulaires et vacataires).

Pour les enseignants vacataires, les données sont collectées dans le cadre du **décret n°87-889 du 29 octobre 1987** relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur. Les agents habilités de la Direction des Ressources Humaines et les gestionnaires des ressources humaines dans les composantes de l'établissement sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré.

Les données enregistrées sont archivées au bout de 4 ans à partir de la dernière intervention de l'enseignant (sortie de la base active). Pour les vacataires, les pièces jointes ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de la candidature, elles sont ensuite soit détruites soit intégrées dans le dossier d'inscription. Les pièces comptables sont à conserver 10 ans à partir de la clôture de l'exercice.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez faire valoir vos droits d'accès et de rectification auprès de la Direction des Ressources Humaines de l'Université de La Réunion à l'adresse mail suivante : drh-enseignants@univ-reunion.fr et en mettant en copie le Délégué à la Protection des Données (dpd@univ-reunion.fr). Pour les enseignants vacataires, le droit de suppression ne pourra s'exercer que si vous renoncez à votre engagement en tant que chargé d'enseignement vacataire de l'Université de La Réunion.

Après réclamation auprès de nos services, vous pouvez également déposer une plainte auprès de l'autorité nationale de contrôle (www.cnil.fr) si vous estimez que vos données n'ont pas été correctement traitées.